

2025/14/01/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : LE FUR Françoise.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROYANT Helen, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUÉDEC Jean-Michel.

Procuratior(s) : ROYANT Helen à POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle à LE COROLLER Marie-Ange, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine, BOUÉDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/01/2025
Convocation affichée le : 07/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Procuratior(s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/01/2025
Publié ou notifié le 20/01/2025
Certifié exécutoire le 20/01/2025
A GOURIN, le 20/01/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



3- ETUDE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU MOULIN MADAME ET POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE PONT AR LENN – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn.

Contexte :

Le site de Pont ar Lenn s'étend sur 6 hectares. Situé au Sud Est du bourg de Gourin, il est propriété de la commune. Il est constitué d'un étang et d'un espace paysager accueillant cheminement piéton, jeux pour enfants et installations pour les pêcheurs. L'emprise de l'étang est d'environ 3.2 hectares et a été construit en 1975-1976 sur le cours du ruisseau du Moulin Madame.

Département du MORBIHAN

A ce jour, le bassin de décantation situé en amont de l'étang est colmaté. Cela pose des problèmes de sécurité mais également impose l'obligation de trouver des solutions durables pour la gestion du site et plus particulièrement de l'étang qui s'envasera à son tour de plus en plus alors qu'il est, par ailleurs, envahi par le myriophylle du Brésil.

Les phénomènes d'envasement sont normaux et récurrents : l'étang a déjà été vidangé et curé en l'an 2000. Depuis cette dernière vidange, la législation a changé : les opérations de dévasement sont désormais lourdement encadrées et soumises à autorisation. Désormais, dans un objectif général de ralentissement des changements climatiques, les politiques nationales encouragent la restauration des continuités écologiques. L'objectif de ces politiques est de rétablir une circulation naturelle de l'eau et d'encourager le rétablissement de la faune et de la flore spontanément présentes en milieu humide telles qu'elles existaient avant la construction des ouvrages bloquant l'eau et la libre circulation des espèces.

Etudes et démarches réalisées pour le site de Pont ar Lenn en 2024 :

- Etude Hydratec : réalisée dans le cadre des 50 jours d'études « Petites Villes de Demain » offerts par la Banque des territoires, elle a permis de définir les enjeux et d'établir une feuille de route,
- Installation d'un groupe de travail avec les interlocuteurs clés : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental 56, Office Français de la Biodiversité, Syndicat Mixte Blavet Scorff Laïta, DDTM 56, Région Bretagne, Roi Morvan Communauté, Fédération de pêche, AAPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Gourin,
- Visites des sites du Valvert et du site de Locminé avec les élus de Gourin,
- Relevé faune-flore en cours.

Une consultation en cours pour étudier les possibles du devenir du site :

Des bureaux d'études de conception ont répondu à la consultation « *Etude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn* ». Sept candidats ont répondu. Le candidat Biosférenn a proposé l'offre qui donne la plus grande satisfaction. Le montant s'élève à 82 830 € TTC. Le marché ne pourra être notifié qu'une fois les demandes de subventions déposées.

Cette étude a pour objectif d'étudier de manière approfondie les différentes possibilités d'évolution du site sur les aspects suivants :

- Gestion des aménagements hydraulique et paysager,
- Interaction de l'homme, de l'eau, de la faune et de la flore spontanée et des paysages façonnés,
- Accueil des habitants sur le site et co-construction du projet, si projet il y a, avec eux.

L'étude comporte 4 phases. A la fin de chaque phase, le conseil municipal décidera de poursuivre ou d'arrêter l'étude.

Phase 1- Etudes préliminaires- diagnostic- scénarios	Tranche ferme
Phase 2- Etude d'avant-projet	Tranche conditionnelle
Phase 3- Etude de projet	Tranche conditionnelle
Phase 4- Préparation et dépôt des dossiers règlementaires	Tranche conditionnelle

Département du MORBIHAN

La première phase a pour objectif l'établissement de 4 scénarios différenciés :

- Une restauration totale du site avec la suppression de tous les barrages à l'écoulement naturel de l'eau (digue, moine hydraulique, passe à poisson...) et la reconstitution du lit d'origine du ruisseau,
- La non-transformation du site sera étudiée selon deux variantes :
 - Entretien des ouvrages et du site de manière à conserver l'étang et les ouvrages en bon état (vidange, entretien des seuils),
 - Aucun entretien : pas de vidanges, pas d'entretien...
- Les deux autres scénarios proposent des solutions intermédiaires. L'un de ces deux scénarios prévoira le nivellement des berges de l'actuel étang pour en faire des pentes douces.

Chacun des 4 scénarios sera étudié sous les angles de l'impact écologique, de la faisabilité technique et de la faisabilité financière.

A l'issue de cette première phase, si le conseil municipal fait le choix d'une restauration partielle ou totale du site, les études d'avant-projet seront engagées. Les études de projets suivront, sur accord explicite du conseil municipal. Enfin, une fois que le conseil municipal aura choisi de finaliser le projet, les dossiers règlementaires seront préparés et déposés.

L'étude sera ponctuée de sessions d'informations et de co-construction du projet avec les habitants.

Plan de financement de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC	%
Tranche ferme	82 830 €	Agence de l'eau 12ème programme	41 415 €	50%
Tranches conditionnelles		Département	16 566 €	20%
Options		Région	8 283 €	10%
		Autofinancement	16 566 €	20%
Total	82 830 €	Total	82 830 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision pour le bon déroulement de l'étude.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250114-D2025140103-DE

Pour extrait conforme au registre,

A Gourin, le 14 janvier 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.